

Abidjan, 23 Juillet 2019



A

**Monsieur le Ministre
des Eaux et Forêts**

ABIDJAN

Réf : TB/GNTCI/001/23/7/19

Objet : Demande d'annulation définitive
de l'Arrêté n° 00624/MINEF/DGEF/DPIF
du 15 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

Nous venons par la présente solliciter votre bienveillance pour l'annulation définitive de l'Arrêté n° 00624/MINEF/DGEF/DPIF du 15 septembre 2011 portant demande d'autorisation d'installation et de fonctionnement d'une unité de menuiserie et d'ébénisterie.

En effet, la prise de cet arrêté a mis en difficulté tous les petits transformateurs de bois, provoquant la disparition d'un bon nombre d'entre eux. Cette situation a menacé dangereusement la cohésion sociale avec des soulèvements et des troubles à l'ordre public.

Ainsi, vos services ont entrepris des concertations, en étroite collaboration avec le Ministère de l'artisanat et les différentes parties prenantes qui ont abouti à une suspension dudit arrêté.

Afin de poursuivre nos activités dans un climat de paix et de tranquillité, nous souhaitons par la présente, une annulation définitive de cet arrêté.

Sachant compter sur votre engagement en faveur des petits transformateurs de la filière bois, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Pour les petits transformateurs de bois : Les représentants

AMETACI

KOUAKOU Dominique

GAMBY

YAO Pacôme

Les OPD bois

N'GUESSAN Denis

MALEBI

Mme KISSI Gnima

APROBOIS CI

Mme KOUAO TAKI Ya

SYNAPPLCI

ASSI Guillaume